

Bretagne, Finistère, Carhaix-Plouguer

7bis, rue Guy Ropartz parcelle AN.657

par

Gaétan Le Cloirec



Bretagne, Finistère, Carhaix-Plouguer

7bis, rue Guy Ropartz parcelle AN.657

par
Gaétan Le Cloirec

avec la collaboration de
Philippe Cocherel
Stéphane Jean
Vincent Pommier

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

février 2023

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports par le SRA Bretagne a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

1 - les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective.

2 - toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport).

3 - la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :
DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>
Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique
Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
19	Projet scientifique d'intervention
21	Arrêté de désignation

Résultats

25 **1. Le cadre de l'opération**

25 **1.1 Le contexte administratif**

25 **1.2 Le contexte géographique**

31 **2. Observations**

32 **2.1 Sondage 1**

32 **2.2 Sondage 2**

32 **2.3 Sondage 3**

35 **3. Conclusion**

36 **Bibliographie**

Inventaires techniques

39 **1. Inventaire des unités stratigraphiques**

39 **2. Inventaire des photographies**



**I. Données
administratives,
techniques et
scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Finistère (29)

Commune
Carhaix-Plouguer

Adresse ou lieu-dit
7bis, rue Guy Ropartz

Codes

code INSEE
29024

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93

x : 212825
y : 6817175
z : 110-112 m NGF

Références cadastrales

Commune
Carhaix-Plouguer

Année
—

section(s)
AN

parcelle(s)
657

Propriétaire du terrain

Philippe Guillemot et Catherine
Quiltu

Pétitionnaire

Philippe Guillemot et Catherine
Quiltu

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Intégré au zonage archéologique
sensible

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2022-211

Numéro de l'opération
D144794

Numéro de l'arrêté de désignation
2022-326

Nature de l'aménagement

projet de construction d'une
maison d'habitation

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Gaétan Le Cloirec, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

9 et 10 janvier 2023

Surface diagnostiquée

Surface de l'emprise maximale prescrite
593 m²

Surface des sondages
72 m², soit 12 % de la surface
prescrite

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle
- Indéterminée**

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Souterrain

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Macro-restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Macro-outillage

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
- Anthracologie
- Pétrographie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Elena Paillet, SRA	Conservatrice du patrimoine	Contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Elena Paillet, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Élodie Craspay, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Olivier Bréhélin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi budgétaire et financier
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération
Jean-Claude Durand, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Préparation des DICT
Isabelle Giron-Audeout, Inrap	Ingénieure sécurité	Suivi de l'opération

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Beaussire	Entreprise de terrassement	Ouverture des tranchées de sondages

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique
Philippe Cocherel, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Fouille, relevés, enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Levés topographiques

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Rédaction du rapport, DAO
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	PAO
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique

Notice scientifique

Le Service régional de l'archéologie de Bretagne a prescrit un diagnostic archéologique sur la parcelle AN.657 du cadastre de Carhaix-Plouguer (29) suite au dépôt d'une demande de permis de construire par les propriétaires. Il existait effectivement une possibilité de mettre au jour des vestiges antiques au cours des travaux car le terrain se trouve en périphérie sud de *Vorgium*, ancien chef-lieu des Osismes à l'époque romaine. Les résultats sont cependant modestes puisqu'un seul fossé curviligne et une fosse subcirculaire sont les deux seules structures vraiment évidentes. D'autres anomalies moins nettes peuvent correspondre à des fosses d'extraction ou, plus probablement à des chablis. On notera la mise en évidence d'un creusement plus vaste dans l'angle sud-ouest de la parcelle. Son comblement de terre marron fine et homogène laisse croire à un dépôt naturel dans une mare. Faute de mobilier caractéristique, il faut seulement noter la divergence d'orientation entre le fossé et les axes habituels de la trame urbaine antique. L'absence d'indication parcellaire à cet endroit sur le cadastre de 1819 est un autre élément à signaler. L'ensemble plaide pour une datation médiévale ou moderne.

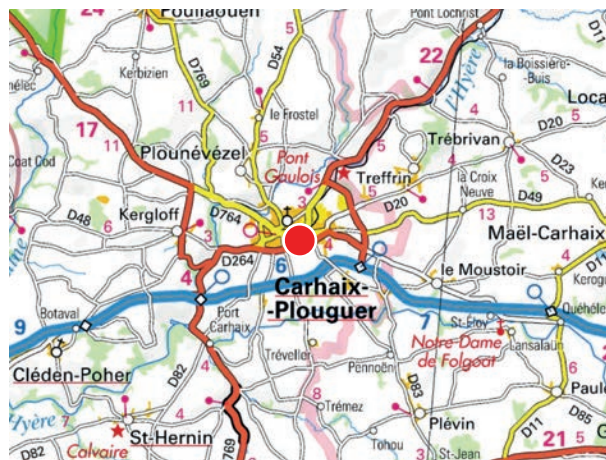
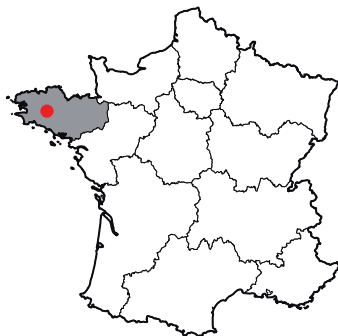
État du site

Tous les sondages ont été rebouchés à la fin du diagnostic.

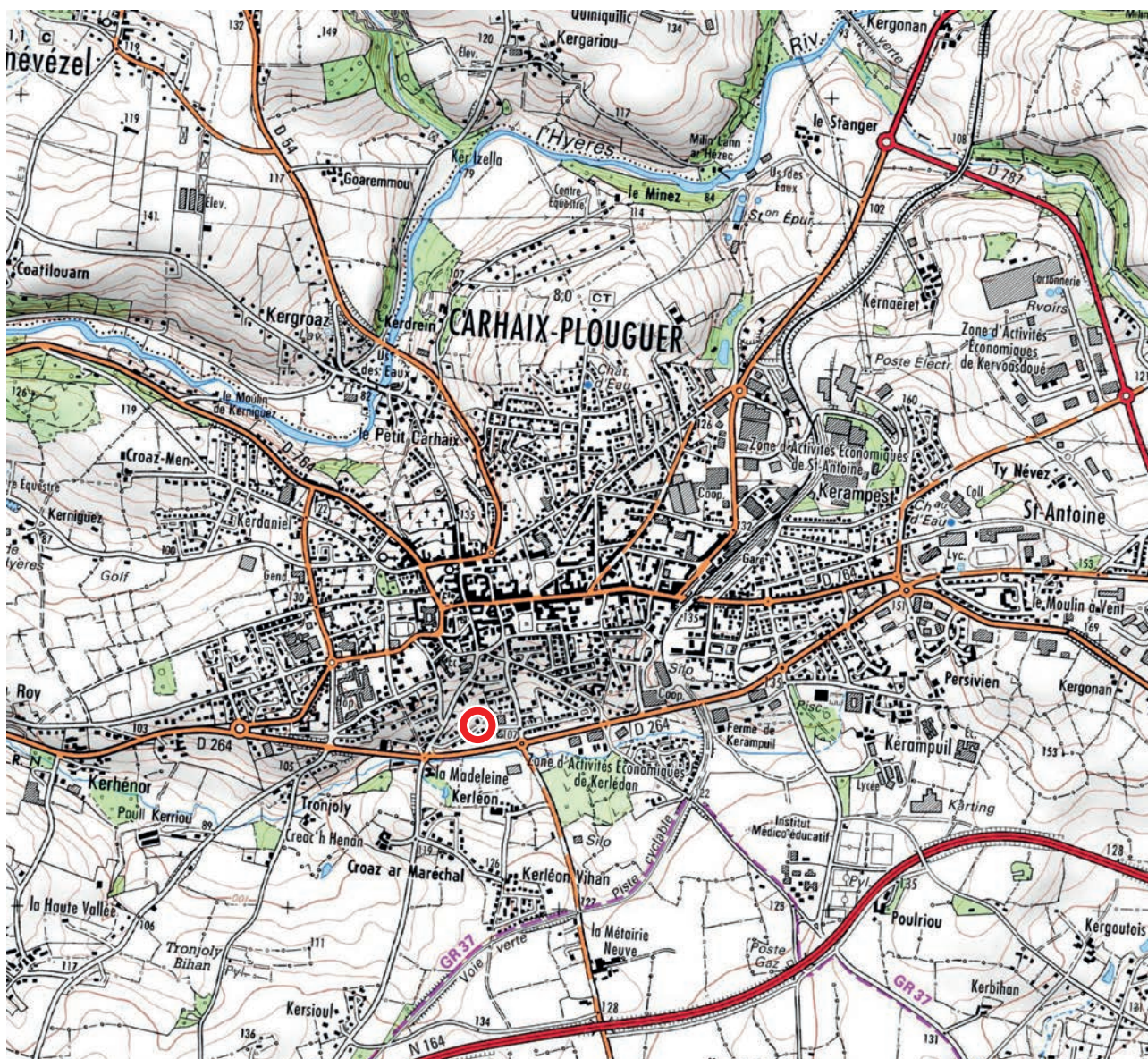
Localisation de l'opération


Bretagne,
Finistère,
Carhaix-Plouguer,
7bis, rue Guy Ropartz

x : 212825
y : 6817175
(Lambert 93)
z : 110-112 m NGF

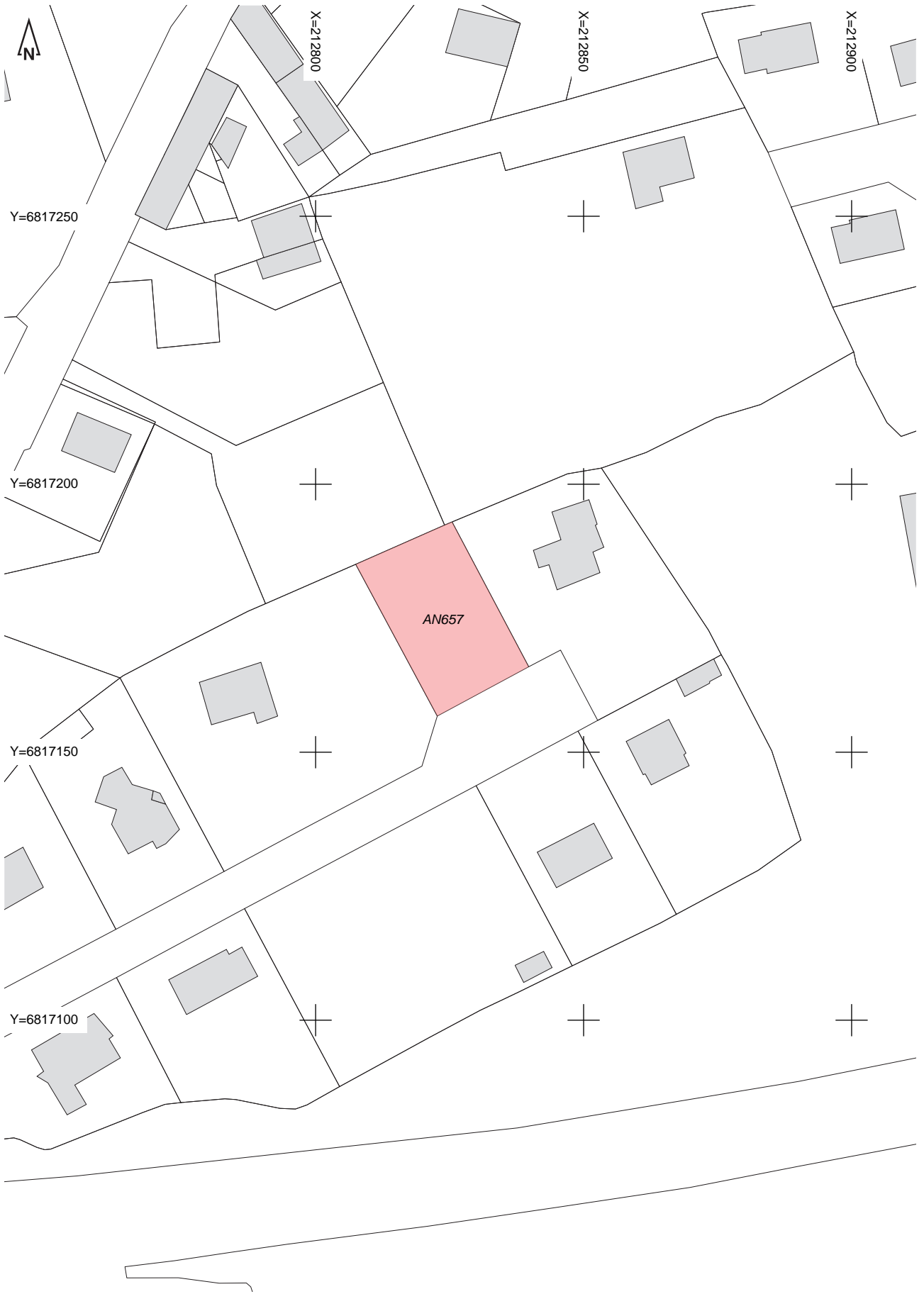



0 10 km



 localisation du diagnostic archéologique.

0 1 km



 emprise du diagnostic archéologique.



Arrêté de prescription



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Elena PAILLET
Poste : 02 99 84.59.00
elena.paillet@culture.gouv.fr
Réf. : 2022/EP/VC/255

COURRIER RECU LE

27 JUN 2022

INRAP GO

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 21 juin 2022

Le Conservateur régional de l'archéologie
à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Réf : CARHAIX-PLOUGUER (29) 7 bis rue Guy Ropartz

PJ : arrêté n° 2022-2111

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

M. Guillemot et Mme Quiltu
7 rue Guy Ropartz
29270 CARHAIX-PLOUGUER

Le département du Finistère, ayant un service archéologique agréé, dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER



D164794

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2022-211 du 21 juin 2022

Service régional de l'archéologie

ARRÊTÉ n° 2022-211 portant prescription de diagnostic archéologique**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine****VU** le code du patrimoine, notamment son livre V ;**VU** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;**VU** l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;**VU** le dossier de demande de permis de construire n° PC 029 024 22 00012 déposé par M. Philippe GUILLEMOT et Mme Catherine QUILTU, 7 rue Guy Ropartz, 29270 Carhaix-Plouguer, relatif au projet de construction d'une maison d'habitation sur un terrain situé à Carhaix, 7bis rue Guy Ropartz reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 3 juin 2022 ;**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, ils sont situés dans l'emprise de la ville antique de Vorgium / Carhaix et notamment de la nécropole sud-ouest ;**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;**ARRÊTE****Article 1^{er}** : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

région : Bretagne

département : Finistère

commune : CARHAIX-PLOUGUER

lieu-dit 7 bis rue Guy Ropartz

cadastre : section : AN parcelles : 657

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 593 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Guillemot et Mme Quiltu, au CD29 et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 21 juin 2022

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :

M. Guillemot et Mme Quiltu
CD 29
INRAP

Copie :

Commune de Carhaix-Plouguer



Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2022-211
portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

région :	Bretagne
département :	Finistère
commune :	Carhaix-Plouguer
lieu-dit	7 bis rue Guy Ropartz
cadastre :	section : AN parcelles : 657
pétitionnaire:	M. Guillemot et Mme Quiltu

Emprise du diagnostic archéologique : 593 m²

Objectifs :

Le diagnostic doit permettre de détecter et caractériser les vestiges en documentant notamment leur emprise, leur nature, leur état de conservation, leur profondeur d'enfouissement, leur attribution chronologique et leur contexte environnemental. Ceci doit être précisé pour chaque phase d'occupation repérée.

En raison de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ils sont situés dans l'emprise de la ville antique de Vorgium, au niveau des îlots urbains sud-ouest dont la densité archéologique a été mise en évidence par de nombreux travaux archéologiques. Ils sont notamment situés à proximité immédiate de la grande nécropole sud-ouest, perçue sur la parcelle AN732 immédiatement en face de l'emprise du présent diagnostic. La limite nord de cette nécropole n'est actuellement pas déterminée et pourrait se situer dans cette zone.

Principes méthodologiques :

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées organisées de façon pertinente à la pelle mécanique munie d'un godet lisse. Les tranchées seront réalisées par passes successives y compris dans les recouvrements quaternaires.

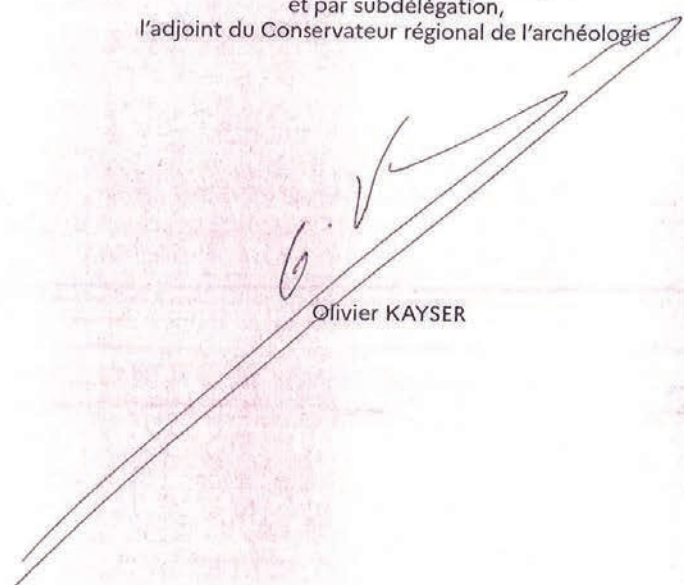
Si des vestiges organisés sont détectés durant cette phase, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures et ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués en fonction des besoins afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné et discuté avec

le service régional de l'archéologie. Les strates et structures mises au jour devront être relevées et localisées sur plan.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic, sur fond de courbes de niveau, figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées), les localisations des stratigraphies observées et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 21 juin 2022

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



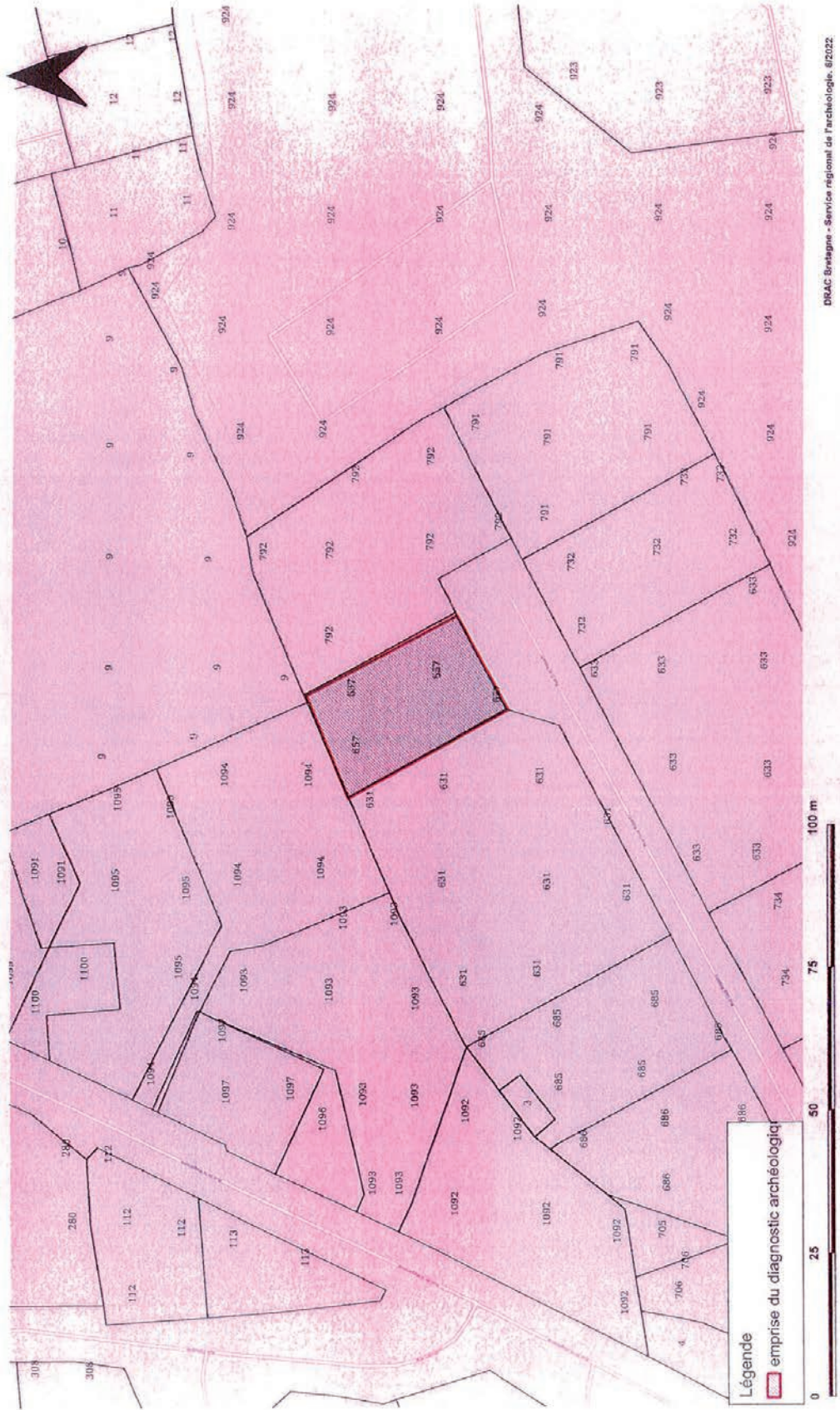
Olivier KAYSER



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
Liberté
Égalité
Progrès

CARHAIX-PLOUGUER (29)

Nom du projet : 7bis rue Guy Ropartz
**Plan annexe à l'arrêté de diagnostic n°2022-
Surface : 593 m²**



Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D144794

CARHAIX-PLOUGUER (29), 7 BIS RUE GUY ROPARTZ

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Finistère
Commune	Carhaix-Plouguer		
Lieu-dit	7 BIS RUE GUY ROPARTZ		
Cadastre	Carhaix-Plouguer : AN 657		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2022-211	27-06-2022	593 m ²	21/07/2022	15/11/2023
Modification					

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	
Nature archéologique	Stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2022-211, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Gaëtan Le Cloirec

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	2 jours
Technicien	2 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Tractopelle	5 jours	2 jours
Transfert		

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique)		5 jours
Spécialiste (Anthropologue)	3 jours	5 jours
Topographe	2 jours	1 jour

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Tractopelle	4 jours	2 jours

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	6 jours	Janvier 2023

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST

Michel-Alain Baillieu

MA 

Arrêté de désignation



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

COURRIER RECU LE

02 DEC. 2022

INRAP GO

Arrêté n° 2022-326 du 22 novembre 2022

**Arrêté n° 2022-326 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2022-211**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2022-211 du 21 juin 2022 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à CARHAIX-PLOUGUER, 7 bis rue Guy Ropartz (29) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Gaëtan LE CLOIREC (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2022-211, n° d'opération : 6228.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Gaëtan LE CLOIREC.

Fait à Rennes, le 22 novembre 2022

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :

M. Gaëtan LE CLOIREC

Copie :

Inrap

Commune de Carhaix-Plouguer

II. Résultats

1. Le cadre de l'opération

1.1 Le contexte administratif

Le Service régional de l'archéologie de Bretagne a prescrit un diagnostic sur la parcelle AN.657 du cadastre de Carhaix-Plouguer suite au dépôt d'une demande de permis de construire par M. Philippe Guillemot et Mme Catherine Qultu, propriétaires du terrain. Celui-ci est effectivement inclus dans le zonage archéologique sensible annexé au Plan local d'urbanisme car il est susceptible de renfermer des vestiges liés à la ville antique de *Vorgium*, ancien chef-lieu des Osismes à l'époque romaine. Ces recherches, réalisées conformément au livre V du code du patrimoine, ont été confiées à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives qui est intervenu dans le cadre de l'arrêté préfectoral 2022-211 en date du 21 juin 2022.

1.2 Le contexte géographique

La parcelle AN.657 présente une superficie rectangulaire de 593 m². Elle est localisée en périphérie de l'agglomération actuelle dans un secteur qui correspond à la partie basse du versant méridional du plateau sur lequel s'est développé l'urbanisme. La pente moyenne est ici de 7 %, mais une rupture apparaît au niveau de la limite nord de la parcelle concernée par la prescription de diagnostic. Elle semble correspondre à un terrassement de la partie haute du terrain afin d'en réduire la déclivité (**fig. 1**).

Le substrat se compose de schistes parfois ardoisiers et grauwackes micacées (Dinantien) qui s'intègrent dans la formation des « schistes de Châteaulin ». Le terrain naturel observé au cours de cette opération correspond à un niveau d'altération se décomposant en pierres et cailloux dans une matrice argileuse rousse et verdâtre. Il apparaît sous une couche de terre végétale marron allant de 25 cm d'épaisseur au nord à 1,35 m au sud. Une profondeur de 2 m a cependant été terrassée dans l'angle sud-ouest avant d'atteindre le schiste naturel (**fig. 2**). Le sédiment de terre marron fine et homogène qui a été observé jusqu'au fond évoque ici un dépôt naturel, mais quelques rares fragments de terre cuite architecturale ont pourtant été retrouvés jusqu'à la base de la stratigraphie. Face à ces observations, nous serions donc tenté d'identifier ici une mare aujourd'hui colmatée (voir chap. 2.2).

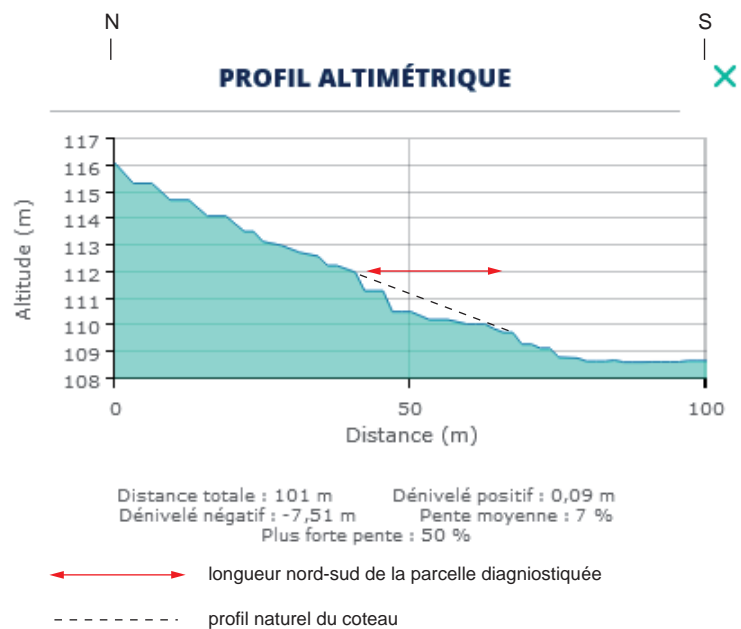


Fig. 1 Profil altimétrique nord-sud du terrain.
 © IGN ; Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 2 Anomalie profonde dans la moitié sud du sondage 2 pouvant correspondre à une ancienne mare colmatée naturellement.
 © Gaétan Le Cloirec, Inrap

1.3 Le contexte archéologique

La ville de Carhaix a été fondée vers la fin du 1^{er} siècle av. J.-C. pour être le chef-lieu du territoire des Osismes qui occupaient alors la pointe de la péninsule armoricaine. Elle a joué ce rôle jusqu'au milieu du 4^e siècle en se développant sur une emprise d'environ 100 ha en fonction d'un réseau de rues disposées de manière orthogonale entre elles (fig. 3). Un aqueduc de 27 km de long correspond à l'ouvrage public le mieux documenté de la ville. Son point d'arrivée se trouvait au nord-est de l'agglomération après avoir franchi une vaste dépression naturelle sur un pont de 1 km de long. Le *forum*, les temples ou le théâtre ne sont pas encore connus, mais d'imposants blocs architecturaux attestent clairement la présence de grands édifices publics au cœur de la ville romaine. Il faut seulement noter la découverte d'un bâtiment monumental dans la partie sud de la place du Champ de foire.

Les nombreux diagnostics et les quelques fouilles réalisées depuis les années 1990, offrent une vision lacunaire de l'occupation dans les différents quartiers tout en révélant la coexistence de constructions modestes et de riches demeures. Plusieurs de celles-ci ont été repérées sur la frange méridionale du plateau qui accueille la ville. Ces propriétés bénéficient de vastes terrains bien exposés donnant sur un paysage particulièrement dégagé. D'autres constructions importantes sont à signaler sur le versant septentrional du relief sans qu'il soit encore possible d'en reconnaître la fonction. La partie nord-est semble dévolue à des activités artisanales et commerciales sans doute favorisées par l'arrivée des grandes voies qui relient *Vorgium* à *Condate* (Rennes) et *Fanum Martis* (Corseul).

Sur un plan chronologique, les données se sont éclaircies depuis une vingtaine d'années et il est désormais possible de distinguer deux grandes phases de développement aux 1^{er}-11^e s puis au 3^e siècle apr. J.-C., suivant un schéma d'évolution classique à l'échelle de la Gaule. Comme souvent, le troisième quart du 3^e siècle est une période de bouleversements majeurs pendant laquelle l'urbanisme de *Vorgium* connaît des concentrations foncières occasionnant des regroupements de bâtiments dans des projets de grande ampleur. Une *domus* fouillée au centre hospitalier illustre particulièrement ce phénomène en occupant la surface complète d'un îlot avec un ensemble de constructions couvrant plus de 2000 m². Cet exemple témoigne aussi du maintien d'une riche aristocratie de tradition romaine au cours de la période constantinienne. Ce n'est probablement plus le cas dans la seconde moitié du 4^e siècle puisque tous les indices laissent croire que beaucoup d'édifices sont délabrés. Il semble que la ville se rétracte alors autour de son centre où est élevé un château au cours du haut Moyen Âge. Malheureusement, l'histoire et la physionomie du bourg qui se développe à partir des 5^e-6^e siècles est très mal connue. Des sondages réalisés autour de la place de la mairie ont tout juste permis d'esquisser les limites de la fortification médiévale. En combinant les informations recueillies avec les quelques plans et les rares mentions dans les textes, il est possible de restituer une organisation fondée sur un axe nord-sud et deux axes est-ouest le long desquels seront implantés plusieurs églises et couvents. Cette morphologie relativement simple est encore celle de Carhaix au milieu du 20^e s., si l'on excepte le quartier de la gare qui s'est développé à l'est à partir de la fin du 19^e s.

Le terrain faisant l'objet de la prescription de diagnostic se trouve au sud de la zone livrant les traces de l'occupation urbaine antique. Le secteur n'est cependant pas vierge de toute occupation puisque plusieurs découvertes isolées d'époque romaine y sont recensées. La plupart sont malheureusement localisées dans les environs de la rue de la Madeleine sans guère plus de précision :

- en 1862 : « quatre chapiteaux de colonnes doriennes dont trois de 0,33 m

- de module et un de 0,25 m » (Halléguen 1862, p. 529-534).
- en 1907 : monnaies romaines en argent et en bronze (Taldir-Jaffrenou 1924, p. 5).
 - en 1910 : « Profil de base de colonne, de style composite, avec tore divisé en deux par une petite gorge ; cette base en granite de Gourin à 0,70 m de diamètre, la colonne 0,45 m » (Charbonnier 1910, p. 142).
 - en 1978 : des niveaux gallo-romains sont signalés sous 5 m de « déblais stériles » (Sanquer 1978, p. 45).
 - en 1980 : goulot d'une bouteille de type *Isings 90* mis au jour dans les remblais de terrassement d'une maison (Sanquer 1980, 77-78, fig. 9).

Une mention plus précise indique que « deux colonnes de granite de 0,35 m de diamètre, hautes de 1,10 m » ont été mises au jour lors de la construction de deux pavillons dans la parcelle AN.22 correspondant au 8 rue Mermoz (Sanquer 1978, p. 45) (**fig. 3**, n° 1).

Deux opérations de diagnostics apportent un peu plus d'informations sur l'environnement archéologique du quartier :

- La première réalisée en 1999, sous la direction de Véronique Gallien (Inrap) a permis de mettre en évidence une activité d'extraction d'argile et un petit établissement suburbain représenté par des structures en creux. Deux urnes funéraires, dont l'une a été découverte en rejet, sont également à noter. L'ensemble s'inscrit dans une fourchette chronologique qui s'étend du 1^{er} au début du III^e siècle apr. J.-C. (**fig. 3**, n° 2).
- La seconde opération a été réalisée par Céline Bélanger (Inrap) en 2017 sur le terrain voisin au nord (parcelles AN.5 et 786). Elle a également permis de retrouver des fosses d'extraction d'argile et plusieurs réseaux de fossés (**fig. 3**, n° 3). Un seul d'entre eux a cependant été mis en relation avec l'organisation antique puisqu'il se trouve, plus ou moins, dans le prolongement du bord oriental d'un axe nord-sud de la trame. Les autres appartiennent probablement à une organisation médiévale et moderne car ils n'apparaissent pas sur le cadastre de 1819. De la même façon, aucune division parcellaire ancienne n'est indiquée sur ce document dans l'emprise de prescription. Celle-ci est simplement adossée à une limite est-ouest du côté nord (**fig. 4**).

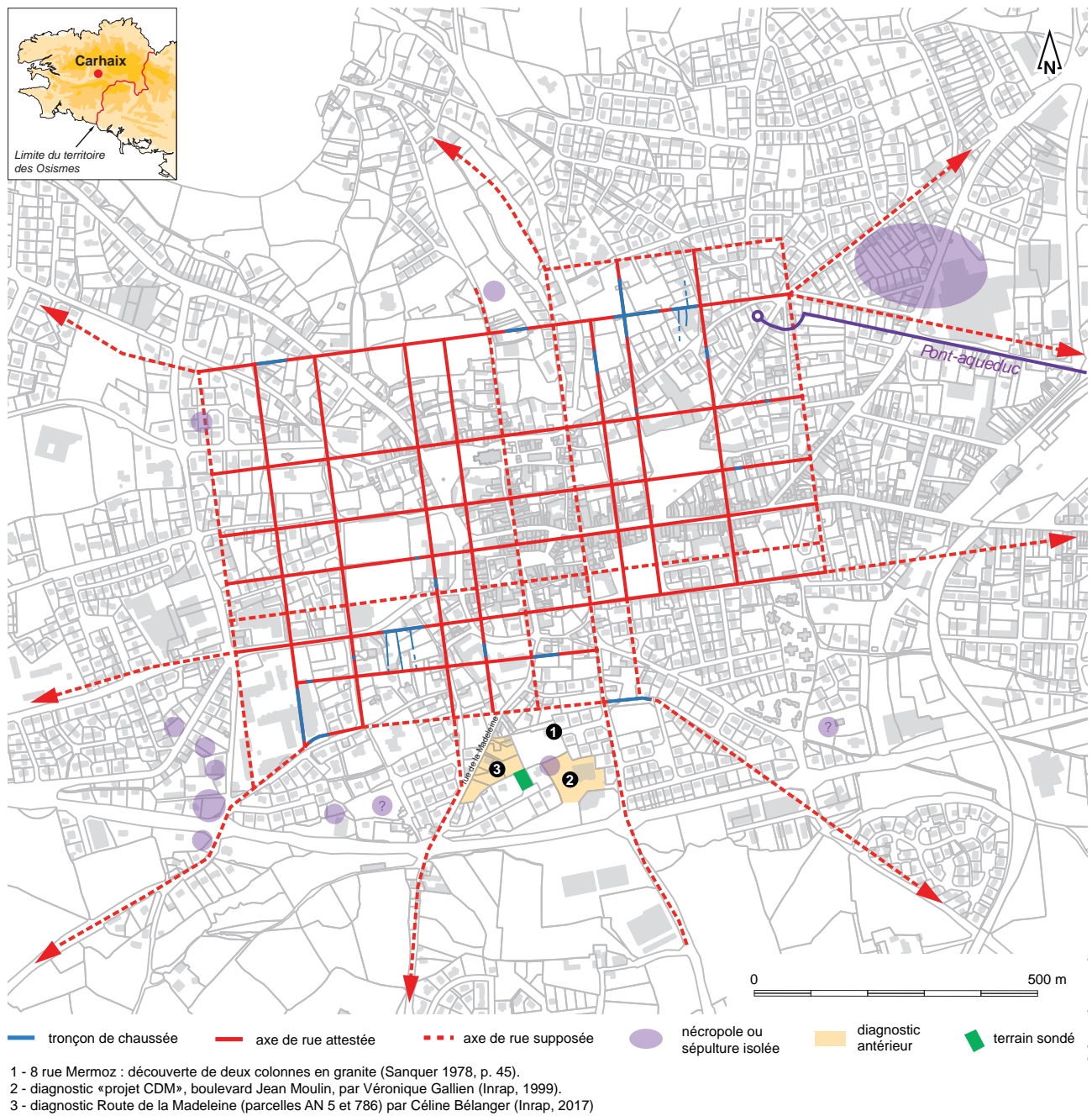


Fig. 3 Localisation de l'emprise de diagnostic dans le plan de la ville antique de *Vorigium* et environnement archéologique.

© Gaëtan Le Cloirec, Inrap

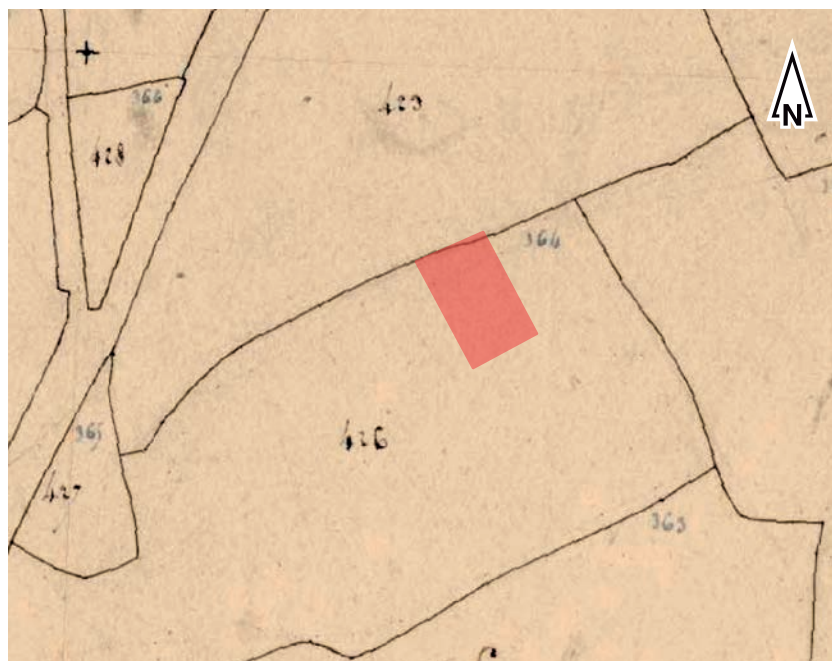
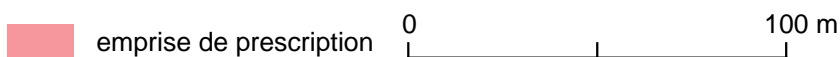


Fig. 4 Localisation de l'emprise de prescription sur le cadastre de 1819.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap



1.4 Méthodologie et problématiques du diagnostic archéologique

Deux archéologues de l'Inrap et un topographe sont intervenus pendant deux demi-journées le 9 et le 10 janvier 2023. Ils ont pu ouvrir trois tranchées à l'aide d'une pelle mécanique de 13 tonnes en tenant compte de la présence d'un arbre en plein milieu du terrain ainsi que de plusieurs arbustes fruitiers dans sa partie sud (fig. 5). Un seul de ces derniers a dû être arraché pour pouvoir implanter le sondage le plus occidental. Faute d'indice archéologique significatif, nous n'avons pas jugé utile d'arracher les autres pour positionner une quatrième tranchée près de la bordure sud de la parcelle. Après quelques vérifications manuelles, les anomalies repérées ont été relevées au GPS afin d'être raccordées au système Lambert 93 et intégrées au SIG en cours d'alimentation dans la cadre du PCR sur la ville antique.

L'accès se faisait par l'allée goudronnée de la parcelle voisine à l'est. De fait, une attention particulière a été observée pour préserver son bon état de surface et maintenir sa propreté malgré les mauvaises conditions climatiques rencontrées. L'utilisation d'une pelle à pneus, qui devait empêcher sa dégradation, a cependant été rendue compliquée par la boue. Son nettoyage complet a été nécessaire avant de la ressortir pour limiter les traces sur le goudron.



Fig. 5 Vue générale du terrain vers le sud avec l'allée goudronnée y permettant l'accès à l'est.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

2. Observations (fig. 6)

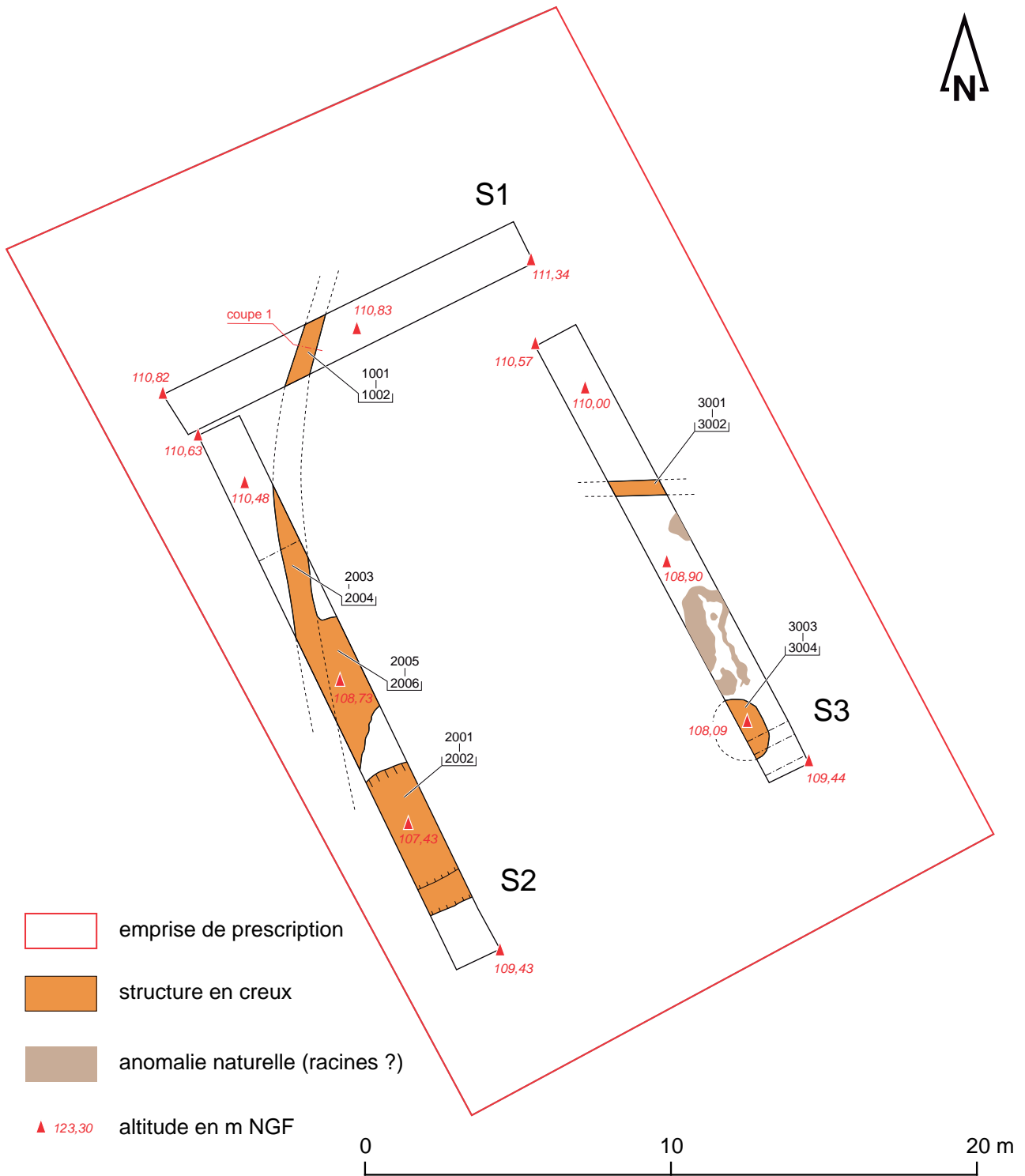


Fig. 6 Plan général des sondages et des vestiges mis au jour.

2.1 Sondage 1

La première tranchée a été implantée dans la partie haute du terrain, le long de sa limite nord. Elle mesure 12,60 m de long pour une largeur de 1,50 m. Le substrat y a été mis au jour sous une couche de terre végétale homogène marron de 25 cm d'épaisseur (1000). La seule structure repérée est un tronçon de fossé orienté nord-est/sud-ouest dont la largeur est de 60 cm (\1002/). Un sondage manuel a révélé un profil semi-circulaire de 28 cm de profondeur et des bords relativement flous (fig. 7, 8 et 9). Ce constat pourrait être lié au passage d'une racine ou résulter d'une stagnation d'eau dans la structure alors qu'elle était ouverte. Nous avons d'ailleurs pu remarquer que l'eau ne s'infiltrait pas facilement dans le sol naturel au fond du sondage manuel. Le comblement de ce fossé se compose de terre argileuse marron recoupée par de nombreuses petites racines (1001).

2.2 Sondage 2

Cette deuxième tranchée, qui longe le bord ouest de la parcelle, mesure 19,20 m de long et 1,50 m de large. Amorcée au sud, elle s'enfonce de ce côté jusqu'à 2 m de profondeur en raison de la présence d'une cavité au profil curviligne très évasé dans le sens nord-sud (\2002/ ; fig. 10). La présence de fragments de terre cuite architecturale dans le fond de cette anomalie laisse penser qu'elle a été creusée intentionnellement, mais il est impossible de dire si elle est ponctuelle ou si elle s'étend dans le sens est-ouest. Il faut seulement noter qu'elle n'a pas été retrouvée dans le sondage 3. Large d'environ 5 m, elle est comblée d'une terre limoneuse marron fine et homogène incluant de rares éléments de terre cuite (2001). Ce dépôt qui semble avoir colmaté lentement le creusement permet de proposer l'identification d'une mare.

Deux autres anomalies ont été mises en évidence dans la moitié nord du sondage. La plus évidente est un fossé mesurant 70 cm de large globalement orienté nord-sud, mais présentant une très légère inclinaison vers le nord-ouest (\2004/ ; fig. 11). Son comblement se compose de terre limoneuse marron fine et homogène (2003). Il a pu être suivi sur 8 m de long et semble se prolonger par le tronçon mis au jour dans le sondage 1. L'autre anomalie est apparue sous la forme d'une grande tâche de terre brune se distinguant du substrat de schiste altéré (\2006/). Ses bords irréguliers et sa forme difficilement perceptibles incitent à y voir un simple chablis.

2.3 Sondage 3

La troisième tranchée a été ouverte entre la bordure orientale de la parcelle et l'arbre qui se trouve au milieu. Orientée nord-sud, elle est donc parallèle à S1 et mesure 16,25 m de long pour 1,50 m de large (fig. 12). Le terrain naturel y a été retrouvé sous une couche de terre végétale marron dont l'épaisseur varie de 30 cm au nord à 1,35 m au sud. Cette différence s'explique par une pente naturelle du substrat qui est plus fortement marquée que la surface de la parcelle, probablement nivelée. Bien que le pendage soit relativement régulier, une rupture est-ouest se distingue au niveau d'une anomalie linéaire mise au jour dans la moitié nord du sondage (\3002/). Celle-ci présente une largeur de 50 cm et se place au niveau d'une différence géologique du substrat, plus rocheux au nord et plus argileux au sud. De fait, nous serions tentés d'y voir une faille ou l'empreinte d'une racine infiltrée dans une faiblesse du sous-sol. La possibilité qu'il s'agisse d'un fossé ne peut cependant pas être écartée.

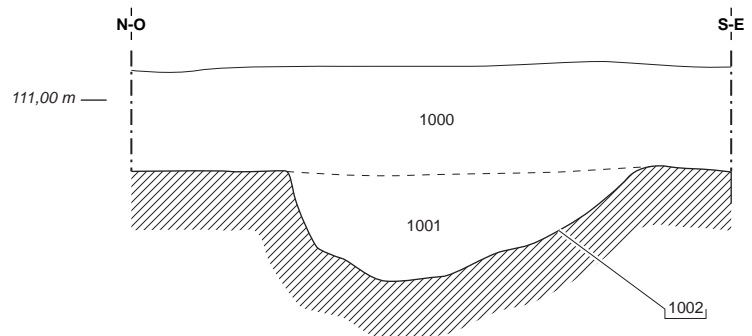
En dehors de quelques anomalies informes correspondant probablement à des infiltrations racinaires, une seule structure a été mise au jour du côté sud. Il s'agit d'une fosse de forme ovale ou circulaire (3004) qui a été partiellement observée contre le côté ouest de la tranchée et qui mesure environ 2,20 m du nord au sud. Son comblement de terre limoneuse marron homogène (3003) plaide, une nouvelle fois, pour une interprétation comme fosse d'extraction de limon ou simple chablis. Sa profondeur d'apparition n'a pas permis de la sonder.



Fig. 7 Vue générale du tronçon de fossé 1002/ dans le sondage 1.
© Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 8 Sondage manuel dans le tronçon de fossé 1002/.
© Gaétan Le Cloirec, Inrap



1000 : terre végétale brune, humus, racines.
1001 : terre schisteuse verdâtre, cailloux de schiste et de grès, nodules argileux jaunâtre.

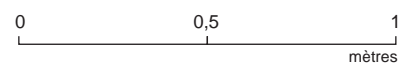


Fig. 9 Relevé de la coupe dans le tronçon de fossé 1002/.
© Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 10 Vue générale du sondage 2 vers le nord. © Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 11 Structures \2004/ et \2006/.
© Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 12 Vue générale du sondage 3 vers le nord. © Gaétan Le Cloirec, Inrap

3. Conclusion

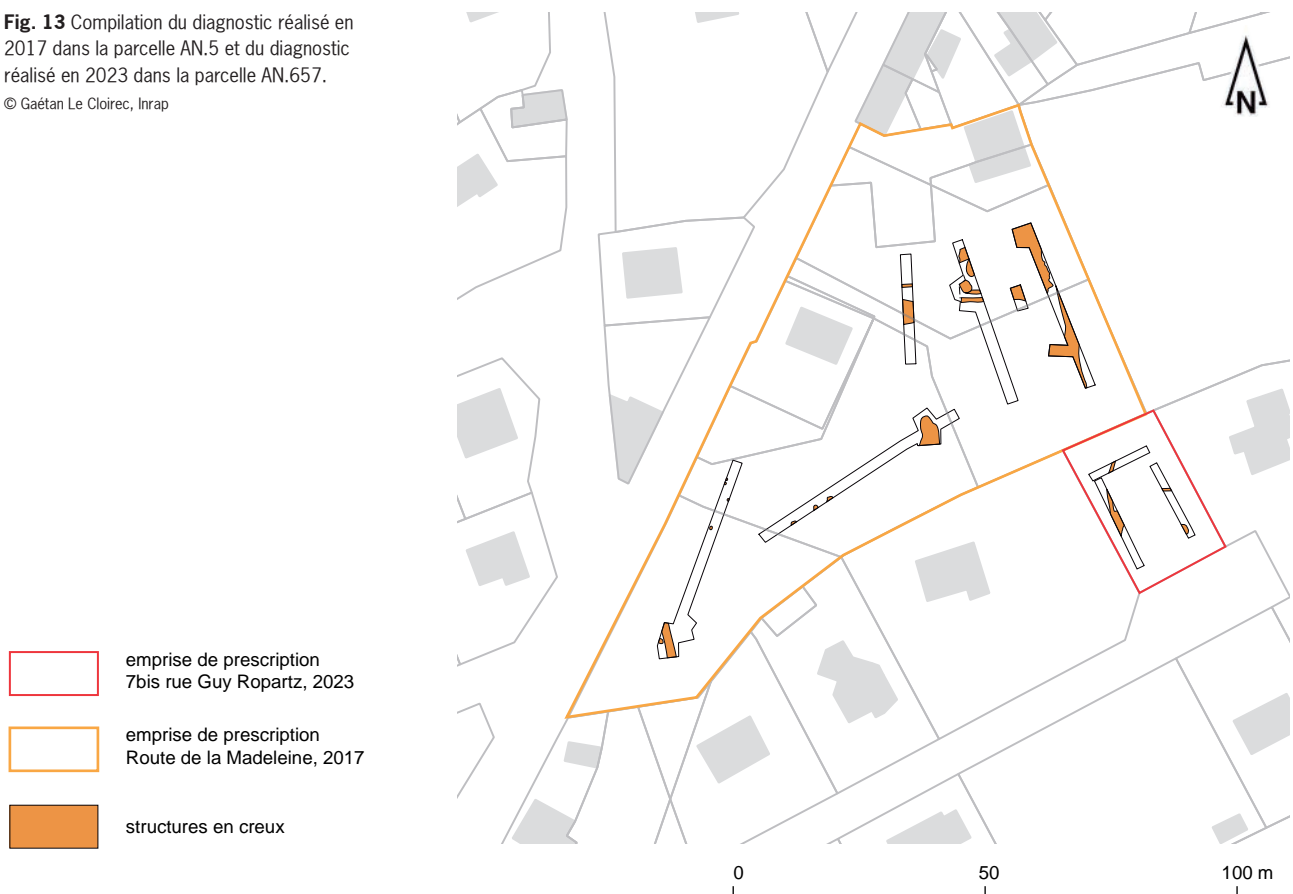
Le diagnostic réalisé au 7bis rue Guy Ropartz n'a pas révélé de structures archéologiques significatives. Les aménagements les plus évidents se limitent à un fossé curviligne repéré dans les sondages 1 et 2 et à une fosse subcirculaire partiellement reconnue dans le sondage 3. D'autres anomalies moins nettes semblent plutôt correspondre à des fosses d'extraction ou à des phénomènes naturels (failles géologiques, infiltrations de racines, chablis).

Les mêmes types de structures ont été retrouvés lors d'un sondage archéologique réalisé dans la parcelle voisine au nord (AN.5) en 2017 (fig. 13 ; Baudoin 2017). De possibles fosses d'extraction, des fossés de drainage et une mare sont également signalés sans que la période concernée ne soit clairement établie. Faute d'indices mobiliers, les tracés des structures linéaires laissent pareillement penser qu'elles se rapportent aux périodes médiévale ou moderne car les orientations antiques sont généralement différentes. On serait alors tenté d'imaginer que ces installations fonctionnent comme des systèmes de drainage composés de fossés aboutissant dans des mares.

Il faut par ailleurs noter que l'épaisseur de terre végétale est beaucoup plus importante dans la partie sud de la parcelle diagnostiquée alors que le terrain voisin est en surplomb. Ceci conforte l'idée d'un nivellement de la pente tel que nous pouvions l'envisager en consultant le profil altimétrique du secteur.

Fig. 13 Compilation du diagnostic réalisé en 2017 dans la parcelle AN.5 et du diagnostic réalisé en 2023 dans la parcelle AN.657.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap



Bibliographie

Baudoin 2017

BAUDOIN (C.) – Finistère, Carhaix-Plouguer, route de la Madeleine, Diagnostic archéologique. *Rapport de diagnostic*, Cesson-Sévigné : Inrap GO, 2017.

Charbonnier 1910

CHARBONNIER (E.) - Notes sur trois vieilles pierres trouvées à Carhaix. *BSAF*, XXXVII, 1910, p. 142-144.

Gallien 1999

GALLIEN (V.) – Rapport d'évaluation archéologique, Carhaix-Plouguer (Finistère) « C.D.M. », Rennes : AFAN GO, 1999.

Halleguen 1862

HALLEGUEN (E.) - Note sur la géographie romaine du pays des Osismiens. *Congrès Archéologique de France*, 1862, p. 529-534.

Sanquer 1978

SANQUER (R.) - Chronique d'archéologie antique et médiévale : Carhaix. *BSAF*, CVI, 1978, p. 41-50.

Sanquer 1980a

SANQUER (R.) - Chronique d'archéologie antique et médiévale : Carhaix. *BSAF*, CVIII, 1980, p. 75-78.

Taldir Jaffrenou 1924

TALDIR JAFFRENOU (F.) - *Histoire anecdotique de Carhaix (ancienne Vorgium), en sept veillées contées par un génie romain*. 1924.

III. Inventaires techniques

1. Inventaire des unités stratigraphiques

US	Us sup.	Us. Inf.	Us. Équiv.	Description	Interprétation
1000		1001		Terre végétale marron.	Terre végétale.
1001	1000	\1002/		Terre argileuse marron, nombreuses petites racines.	Comblement de fossé.
\1002/	1001	substrat		Creusement linéaire orienté nord-est/sud-ouest.	Fossé.
2000		2001, 2003, 2005		Terre végétale marron.	Terre végétale.
2001	2000	\2002/		Terre limoneuse marron fine et homogène, rares éléments de terre cuite architecturale.	Dépôt naturel (colmantage d'une possible mare).
\2002/	2001	substrat		Cavité aux bords nord et sud très évasés.	Possible mare.
2003	2001	\2004/		Terre limoneuse marron fine et homogène.	Comblement de fossé.
\2004/	2003	substrat		Creusement plutôt linéaire orienté nord-ouest.	Fossé.
2005	2000	\2006/		Terre limoneuse marron	Comblement.
\2006/	2005			Creusement ou empreinte aux contours mal définis.	Fosse ou chablis.
3000		3001, 3003		Terre végétale marron.	Terre végétale.
3001	3000	\3002/		Terre limoneuse marron.	Comblement.
\3002/	3001	substrat		Creusement ou anomalie linéaire orientée est-ouest.	Faille naturelle ou fossé.
3003	3000	\3004/		Terre limoneuse marron homogène.	Comblement.
\3004/	3003	substrat		Creusement de forme ovale ou circulaire.	Fosse ou chablis.

2. Inventaire des photographies

N°	Date	Auteur	Nom du fichier	Description
1	1/9/2023	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_vue générale (1)	vue générale du terrain avant sondage en panoramique vers le nord-ouest
2	1/9/2023	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_vue générale (2)	vue générale de la partie sud du terrain avant sondage vers le sud-ouest
3	1/9/2023	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_vue générale (3)	vue générale du terrain avant sondage en panoramique vers le sud avec accès
4	1/9/2023	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_vue générale (4)	vue générale du terrain avant sondage en panoramique vers l'ouest
5	1/9/2023	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_vue générale (5)	vue générale de la partie nord du terrain avant sondage vers nord-ouest
6	1/9/2023	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_vue générale (6)	vue générale du terrain avant sondage vers le nord-ouest
7	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (1)	vue du sondage vers l'est
8	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (2)	extrémité ouest du sondage vers l'ouest
9	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (3)	extrémité ouest du sondage vers le sud-est
10	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (4)	fossé \1002/
11	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (5)	fossé \1002/
12	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (6)	fossé \1002/
13	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (7)	fossé \1002/
14	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (8)	sondage dans fossé \1002/
15	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (9)	sondage dans fossé \1002/
16	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (10)	sondage dans fossé \1002/
17	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (11)	sondage dans fossé \1002/
18	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (12)	sondage dans fossé \1002/
19	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S1 (13)	sondage dans fossé \1002/

N°	Date	Auteur	Nom du fichier	Description
20	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (1)	us \2002/
21	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (2)	us \2002/
22	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (3)	sondage 2 vue vers le nord en cours d'ouverture
23	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (4)	sondage 2 vue vers le nord en cours d'ouverture
24	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (5)	extrémité sud du sondage 2 avec us \2002/
25	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (6)	extrémité sud du sondage 2 avec us \2002/
26	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (7)	extrémité sud du sondage 2 avec us \2002/
28	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (8)	extrémité sud du sondage 2 avec us \2002/
29	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (9)	extrémité sud du sondage 2 avec us \2002/
30	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (10)	extrémité sud du sondage 2 avec us \2002/
31	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (11)	us \2004/ et \2006/ vues vers le nord
32	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (12)	us \2004/ et \2006/ vues le sud-est
33	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (13)	us \2004/ et \2006/ vues vers le nord
34	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (14)	us \2004/ vue vers le sud-ouest
35	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S2 (15)	us \2006/ vue vers le nord
36	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S3 (1)	vue du sondage 3 vers le nord
37	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S3 (2)	vue du sondage 3 vers le nord
38	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S3 (3)	extrémité sud du sondage 3
39	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S3 (4)	vue du sondage 3 vers le sud
40	3/23/2022	G. Le Cloirec	7bis rue Ropartz 2023_S3 (5)	vue du sondage 3 vers le sud

7bis, rue Guy Ropartz - parcelle AN.657

Chronologie Indéterminée

Sujets et thèmes Fossé, Fosse

Mobilier —

Le Service régional de l'archéologie de Bretagne a prescrit un diagnostic archéologique sur la parcelle AN.657 du cadastre de Carhaix-Plouguer (29) suite au dépôt d'une demande de permis de construire par les propriétaires. Il existait effectivement une possibilité de mettre au jour des vestiges antiques au cours des travaux car le terrain se trouve en périphérie sud de *Vorgium*, ancien chef-lieu des Osismes à l'époque romaine. Les résultats sont cependant modestes puisqu'un seul fossé curviligne et une fosse subcirculaire sont les deux seules structures vraiment évidentes. D'autres anomalies moins nettes peuvent correspondre à des fosses d'extraction ou, plus probablement à des chablis. On notera la mise en évidence d'un creusement plus vaste dans l'angle sud-ouest de la parcelle. Son comblement de terre marron fine et homogène laisse croire à un dépôt naturel dans une mare. Faute de mobilier caractéristique, il faut seulement noter la divergence d'orientation entre le fossé et les axes habituels de la trame urbaine antique. L'absence d'indication parcellaire à cet endroit sur le cadastre de 1819 est un autre élément à signaler. L'ensemble plaide pour une datation médiévale ou moderne.